

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 6 (1904)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: nouvelle règle à calculs.
Autor: Laurent, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

provoqué l'adhésion à la *Délégation* de la section bavaroise du *Verein*, qui l'a choisi pour son délégué. Cette conférence a été publiée dans la *Frankfurter Zeitung* du 15 janvier 1904, et va être réimprimée à part par la *Délégation*. Après avoir exposé l'utilité d'une langue auxiliaire et la possibilité d'une langue artificielle, l'orateur a formulé « la dernière et la plus importante » question en ces termes : « Comment doit-on aboutir à une entente universelle sur la langue à choisir, autrement dit, qui doit la choisir ? » La « réponse satisfaisante à cette question » se trouve, selon lui, dans le programme de la *Délégation*, qu'il expose ensuite. Et il conclut comme suit : « De cette manière serait fort heureusement tournée une difficulté qui est apparue jusqu'ici comme le principal obstacle au développement de l'idée ; c'est la question de savoir laquelle des langues internationales présentes ou futures il faut adopter universellement. Tant que cette question sera laissée à la décision d'un chacun, une entente est impossible. Mais dès que cette autorité scientifique aura décidé, la rivalité (des projets de langues auxiliaires) sera complètement supprimée, et chacun aura l'assurance de n'avoir pas à apprendre demain une autre langue, après avoir appris aujourd'hui le *Volapük* ou l'*Esperanto* ou quelque autre des langues artificielles existantes. Alors aussi les gouvernements se sentiront autorisés à introduire cette langue auxiliaire dans l'enseignement des écoles publiques ».

Ajoutons que six des collègues de M. le professeur Ostwald à la *Société des Sciences de Leipzig* (qui fait partie de l'*Association des Académies*) ont signé la pétition de la *Délégation*, et que M. Hugo SCHUCHARDT a pris la peine de répondre à un article contre la langue internationale, paru dans la *Beilage zur allgemeinen Zeitung* de Munich, par une lettre toute favorable à la *Délégation*. Tous ces faits ont contribué à intéresser à la question le public scientifique allemand, qui était resté jusqu'ici indifférent. Les progrès que l'idée fait en Angleterre comme en Allemagne (et dont nous ne pouvons mentionner ici les preuves de détail) sont un sûr garant du succès final de cette œuvre¹.

L. COUTURAT (Paris).

Une nouvelle règle à calculs.

Depuis 1903, on a introduit dans les programmes d'admission à l'École polytechnique la règle à calculs ; il faut s'en féliciter à deux points de vue, d'abord parce que l'usage de la règle à calculs est tellement commode dans la pratique, qu'elle s'impose à tous les ingénieurs civils ou militaires ; puis ensuite parce que de ce fait, les constructeurs, trouvant un débouché pour l'écoulement

¹ Pour plus amples renseignements, s'adr. à M. LEAU, secrétaire général, 6, rue Vavin, Paris. VI.

de leurs appareils, ont rivalisé de zèle pour les perfectionner. Ainsi M. Charpentier, ingénieur à Belfort, vient de construire une règle d'un nouveau modèle¹ et qu'il convient de signaler.

Cette nouvelle règle est circulaire, ce qui est presque une innovation, — je dis « presque », parce que certains constructeurs, et M. Charpentier lui-même, avaient déjà depuis longtemps fabriqué des règles circulaires. Mais il vient de les perfectionner considérablement. Ses nouvelles règles sont de petits bijoux, de la grandeur d'une grosse montre; elles sont recouvertes d'un verre-porte index, qui les préserve des souillures; elles tiennent dans la poche de gilet. Il va sans dire que cette nouvelle règle est en métal, que la division est très soignée et qu'elle n'est pas susceptible de varier comme dans les règles en bois. Les mouvements sont faciles, très doux et se font sans à coups; enfin n'oublions pas que dans une règle circulaire, une seule division de 1 à 10 suffit, tandis qu'il en faut *deux* dans les règles droites, en sorte qu'à précision égale, une règle droite est non pas π fois mais 2π fois plus grande (linéairement) qu'une règle circulaire.

H. LAURENT (Paris).

Procédés peu pédagogiques.

Un correspondant particulier me signale les deux faits suivants qui viennent de se produire dans un des lycées de France (classe de septième).

1^o On propose aux élèves un problème consistant à déterminer combien un dortoir de dimensions données peut contenir d'élèves, d'après le cube d'air nécessaire à chacun. En faisant le calcul, on trouve 33. — *Annotation du professeur*: « Inexact; c'est 32; car les élèves ne peuvent rester seuls au dortoir, et il faut prélever le surveillant ».

2^o Autre problème. On donne les dimensions d'une porte qui présente en son milieu une partie vitrée en forme de losange, dont on donne aussi les dimensions. On veut peindre cette porte; la peinture coûte par mètre carré un prix indiqué. Calculer la dépense. — Naturellement, les élèves ont défalqué la partie vitrée. — *Annotation du professeur*: « Inexact; il n'a pas été dit que la vitre ne serait pas peinte ».

Le résultat de cet enseignement, ajoute mon correspondant, c'est que les meilleurs élèves sont désorientés et prennent les problèmes en dégoût.

Je le crois sans peine; c'est le contraire dont il faudrait s'étonner.

C. A. L.

¹ Dès que la règle Charpentier aura été lancée dans le commerce, nous en ferons connaître les conditions de vente.